

## ***REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL***

### ***SEANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2014***

\*\*\*\*\*

ETAIENT PRESENTS : Mrs NEZONDET S., Maire ; DUFOUR T., Mmes NOBLET Ch., DAUPHIN L., Adjoints ; Mr AUGER M., Mme HUSSON Ch., Mr BOURBONNAIS O., Mmes MARY J., PLEPELIC M., Mr DUVAUT F., Mme RONDEAU A., Mrs BILHOT G., VIAULT G., Mme BOUVIER S., Conseillers.

ABSENT EXCUSE : Mr OLLAR Ph., Conseiller.

POUVOIR : Mr OLLAR Ph., Conseiller a donné pouvoir à Mr VIAULT G., Conseiller.

Mr BILHOT G. a été élu secrétaire.

---

### **RESTAURATION SCOLAIRE :**

#### *Fixation des tarifs :*

Le Maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur. Puis il indique que ceux-ci sont déjà élevés et qu'il n'a pas été pratiqué d'augmentation de la part de notre fournisseur. A cet effet, il propose qu'il ne soit pas procédé à une modification des tarifs pour l'année scolaire 2014-2015. Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, maintient les tarifs pour l'année scolaire 2014-2015.

#### *Contrat avec Elite Restauration pour l'année scolaire 2014-2015 :*

Le Maire rappelle les conditions tarifaires du prestataire pour la fourniture des repas de la cantine, pour l'année 2013-2014, le prix du repas scolaire s'élève à 2.62 € TTC et il passe à 2.63 € TTC pour l'année prochaine. Il précise qu'il aurait été souhaitable de passer un nouveau marché pour cette prestation, et indique que compte tenu de la période à laquelle nous nous trouvons, c'est un peu cours. Il propose donc de signer un nouveau contrat avec Elite Restauration pour

l'année scolaire 2014-2015 et de procéder à un nouvel appel d'offre en début d'année prochaine. Le Conseil après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de retenir Elite Restauration pour fournir les repas de la cantine pour l'année à venir et à procéder à un nouvel appel d'offre en 2015 pour le renouvellement du contrat de restauration scolaire.

### **REALISATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI (C.A.E) POUR LE SERVICE TECHNIQUE :**

Monsieur le Maire propose de recourir à la création d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (C.A.E) pour le service technique. En fait, il s'agirait d'employer une personne de plus de 50 ans, sans condition de durée d'inscription à pôle emploi. Le contrat initial serait d'au moins 12 mois, et il peut être renouvelé par période de 6 mois dans la limite des durées maximales prévues par les textes. Ce contrat ouvrirait droit à une prise en charge par l'état de 90 %, avec une durée hebdomadaire de 26 heures maximale et qui ne peut descendre en dessous de 20 heures. Cette personne réaliserait notamment l'entretien de bâtiments. Le conseil après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la réalisation de ce contrat de travail, charge le Maire de faire les démarches utiles à ce dossier.

### **CONTRATS AVEC CONTRÔLE DES PROCÉDES POUR VERIFICATIONS ELECTRIQUES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :**

Le Maire présente les différentes offres faite par la société Contrôle des Procédés pour la vérification électrique des établissements recevant du public. Les bâtiments concernés sont :

- |                     |                                  |
|---------------------|----------------------------------|
| - école élémentaire | pour un montant de 522.05 € TTC, |
| - école maternelle  | pour un montant de 524.09 € TTC, |
| - club-house        | pour un montant de 260.43 € TTC, |
| - salle polyvalente | pour un montant de 520.27 € TTC. |

Il indique qu'il aimerait pour l'an prochain passer un nouveau marché afin de grouper et d'obtenir un meilleur prix pour toutes les vérifications obligatoires des bâtiments et des matériels. Il propose donc d'accepter pour cette année encore, les offres faites par la société « Contrôle des Procédés ». Le conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les offres faites par cette société et charge le Maire de mandater les dépenses correspondantes.

### **COMITE INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (C.I.S.P.D) : NOMINATION DES DELEGUES :**

Le Maire présente les missions qui sont afférentes au C.I.S.P.D. Puis il indique qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant ; et précise qu'il se pourrait que cet organe ne soit pas permanent dans le temps. Puis il fait part de la candidature de Monsieur DUVAUT, comme délégué titulaire et demande qui souhaite être délégué suppléant. Monsieur AUGER se propose à cette fonction. Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité accepte les

candidatures de Monsieur DUVAUT, délégué titulaire et de Monsieur AUGER comme délégué suppléant.

### **DEROGATIONS SCOLAIRES AVEC LA COMMUNE DE VILLEBLEVIN :**

Le Maire présente la nouvelle convention de répartition intercommunale des charges des écoles accueillant des enfants des communes voisines établie par la Mairie de Villeblevin. Cette convention est établie pour l'année scolaire 2013-2014 est s'élève à 1 176.32 € pour deux enfants domiciliés sur notre commune et dont la mère travaille à Villeblevin. Le Maire en profite pour indiquer qu'un enfant de cette commune est actuellement scolarisé chez nous et pour lequel il n'a pas été sollicité de frais de scolarité. Et il ajoute que nous avons plusieurs enfants qui bénéficient de nos infrastructures. Monsieur Bourbonnais précise également que nous avons mis à disposition d'une association de Villeblevin notre plan d'eau l'an passé pour l'organisation d'une manifestation en août dernier. Le conseil au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention et à mandater la dépense correspondante. Il est demandé de faire un courrier au Maire de Villeblevin en ce sens.

### **FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET : CHOIX DE L'ARTIFICIER :**

Le Maire présente les offres faites par les prestataires suivants :

- Arc en Ciel pour un montant de 4 000,00 €
- Artifices Ciel pour un montant de 4 000,00 € (tir le 13 juillet),  
Ou 3 800,00 € pour un tir le 12 juillet.

Il précise qu'il a rencontré le Maire de la commune de Champigny et que celui-ci lui a indiqué continuer de participer à cette manifestation pour moitié. Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité retient l'offre faite par Arc en Ciel d'un montant de 4 000,00 € soit 2 000,00 € pour chaque commune.

### **ARRÊTES MUNICIPAUX : FIXATION DES REDEVANCES POUR EVACUATION DES DEJECTIONS ANIMALES ET DES DETRITUS DE TOUTE NATURE SUR LE DOMAINE PUBLIC ET PRIVE :**

Le Maire informe le conseil que suite à plusieurs réclamations, il serait souhaitable d'instaurer de nouveaux arrêtés municipaux. A cet effet, il présente un premier arrêté relatif à l'interdiction des déjections animales sur le domaine public communal. Puis il présente un deuxième projet d'arrêté portant réglementation pour les dépôts sauvages de déchets de toute nature sur le domaine public et privé. Il propose donc au conseil de fixer le montant des redevances pour l'évacuation d'office :

- déjections animales : 25,00 €
- déchets de toute nature : 150,00 €

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le montant de ces redevances et charge le Maire de mettre en application ces arrêtés.

## **YONNE TOUR SPORT 2014 :**

Le Maire indique que tous les ans le Conseil Général organise l'opération Yonne Tour Sport. Cette opération vise à permettre aux jeunes de pratiquer gratuitement des activités sportives. Puis il précise que Monsieur Percheminier sollicite les municipalités du canton pour prendre en charge les frais de restauration des accompagnateurs et encadrants. Le montant de cette participation pour l'année passée était d'environ 40 €. Il pense qu'il pourrait s'agir du même montant pour l'année 2014. Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à régler la somme qui sera demandée pour les repas des ces personnes.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

- Dossier de stérilisation des chats : le Maire indique que nous sommes dans l'attente de nouvelles et de réalisation de l'association Solana.

- Bibliothèque municipale : il est indiqué l'arrêt du bénévolat de Mr et Mme RIGAUT. Il est donc proposé de faire appel à de nouveaux bénévoles.

- CCYN : le Maire donne un bref résumé de la réunion qui s'est déroulée le 13 mai dernier, et au cours de laquelle a eu lieu la création des différentes commissions de la CCYN. Il précise qu'il a été constitué une commission urbanisme. Puis il explique que le service technique de la CCYN partage les mêmes locaux que ceux de la Mairie de Pont sur Yonne. Il précise qu'il n'y a pas de convention et de participation financière entre ces deux organismes. Il est donc proposé par la CCYN, soit de réaliser un nouveau bâtiment sur la zone d'activité d'Evry, soit de trouver un arrangement avec la commune de Pont sur Yonne pour un aménagement du bâtiment. Il a également été signalé lors de cette réunion, un problème de recouvrement des redevances des ordures ménagères.

- Réunion cantonale : Monsieur Dufour, 1<sup>er</sup> adjoint indique que lors de cette réunion il a été indiqué qu'une enveloppe d'environ 26 700,00 € au titre des travaux de voirie était allouée au canton de Sergines et qu'il fallait faire connaître ses besoins à Monsieur PERCHEMINIER.

- Rythmes scolaires : Monsieur le Maire donne la parole à Madame DAUPHIN, 3<sup>ème</sup> adjointe en charge des affaires scolaires pour ce sujet. Actuellement, il est proposé comme aménagement 2 créneaux de 1 h 30 pour les élèves de primaire et 4 créneaux de 45 minutes pour les enfants de maternelle. La commune pourrait prétendre à une subvention au travers de la CCYN. Il faut réfléchir aux choix des encadrants et des activités. Madame DAUPHIN précise qu'il convient d'indiquer aux parents rapidement ce qui sera mis en place pour l'année prochaine.

- Dossiers des terrains le long de la salle polyvalente : le Maire indique qu'il vient de signer une nouvelle convention avec l'avocat chargé de représenter la commune au tribunal administratif pour le dossier d'urbanisme concernant des projets le long de la salle polyvalente le permis de construire de Mr et Mme

BOURGOIN Jean-Marcel. Une lettre au préfet sera faite dans le sens de l'intérêt public.

- AESN : prorogation de subvention : le Maire rappelle qu'il avait été signé une convention financière avec l'agence de l'eau dans le cadre du forage de Maison Blanche – DUP. Il précise que celle-ci est arrivée à échéance et qu'il a fait une demande de prorogation de délai.

- Médiateur national de l'énergie : le Maire signale au conseil qu'il existe un médiateur national de l'énergie dont le rôle est d'informer, de conseiller et de protéger les consommateurs d'électricité et de gaz naturel. Les coordonnées sont disponibles en Mairie. (internet : [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou téléphone : 0800.112.212).

- Elections européennes : il est rappelé à chaque conseiller les permanences du bureau de vote.

- Tour cycliste de la CCYN : le Maire annonce au conseil que la persévérante pontoise organise le 29 juin prochain le 10<sup>ème</sup> tour de la CCYN. A cet effet, nous avons besoin de signaleurs pour les différents carrefours. Il précise que la course viendrait de Champigny et se rendrait à Courlon sur Yonne. Il est demandé d'adresser un mail aux conseillers pour donner les modalités pratiques de la course.

- Prochaines dates :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Commission travaux :                        | le 12 juin à 18 h 00, |
| Commission Informations et manifestations : | le 03 juin à 18 h 00. |
| Conseil Municipal :                         | le 27 juin à 20 h 30. |

- Visite de l'école, de la station d'épuration et de la station de pompage : Monsieur DUFOUR propose aux nouveaux élus de visiter l'école élémentaire, les stations de pompage et d'épuration. N'ayant pas réussi à trouver de dates d'ici la fin du mois de juin, il est proposé de convenir d'une nouvelle date courant du mois de septembre.

- Réunions avec le SIVOM : Monsieur DUFOUR, vice-président du SIVOM, informe les délégués qu'il est prévu deux réunions :

- une première le 05 juin à 9 h au secrétariat de Mairie avec la société IRH et les communes de Serbonnes et Courlon.
- une seconde le 12 juin à 14 h 00 à la salle des fêtes avec tous les intervenants pour l'agrandissement de la station d'épuration.

Il est demandé si l'on avait des nouvelles en ce qui concerne le problème de mercure. Nous sommes dans l'attente des résultats d'analyses.

### **LA PAROLE AUX CONSEILLERS :**

- Est-il possible de rappeler aux associations communales et extérieures d'ôter les affiches et panneaux indiquant une manifestation ?

- Félicitations pour les fleurs.
- Il est signalé l'absence d'éclairage public dans la rue Carnot ? Cela a été réparé ce matin.

La séance est levée à vingt-deux heures et quarante minutes.

**LA PAROLE AU PUBLIC :**

- Une administrée félicite également pour le fleurissement et l'entretien du village.

Le Maire,  
S. NEZONDET